



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Question orale n° 447

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la question de la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, au nord de Nantes, qui attise les tensions depuis plusieurs années maintenant. Fin décembre 2013, ont été posés les jalons de sa réalisation future par le biais de deux arrêtés permettant le démarrage des travaux, et ravivant les braises d'un sujet brûlant. Hélas, la situation de la Vendée, qui est la grande oubliée de ce projet de desserte aéroportuaire du grand ouest, n'est toujours pas évoquée. Alors qu'il existe déjà un aéroport au sud de la Loire, accessible et performant, ce futur aéroport à Notre-Dame-des-Landes rallongera d'au moins 1 heure 30 le trajet des vendéens souhaitant accéder au transport aérien ! Ne pas envisager un accès cohérent à cet aéroport, c'est porter un véritable coup à la l'économie vendéenne, mais également un coup d'arrêt au désenclavement que la Vendée connaît depuis des années et qui a participé au développement de son dynamisme économique. Pourtant, au cœur de sa circonscription, dans le bocage vendéen, la ville des Herbiers connaît un taux de chômage de 5,9 % quand la moyenne nationale atteint près de 11 %. Au sein de sa circonscription, de très nombreux fleurons de l'économie vendéenne se battent chaque jour pour maintenir ce dynamisme qui fait la notoriété de la Vendée. Comment ne pas évoquer également le tourisme dans le bocage avec la renommée internationale du Puy-du-Fou qui, en 2013, a attiré 1,75 million de spectateurs venant de plus en plus en avion. Mais comment poursuivre ces bons résultats si le projet de Notre-Dame-des-Landes ne prend pas en compte la Vendée ? Jusqu'à présent, aucune solution n'a été présentée pour permettre un accès fluide et efficace des Vendéens à ce futur aéroport. La Vendée est mise sur la touche alors qu'il est pourtant vital pour notre département que ce nouvel aéroport lui soit accessible. Il est inconcevable de déconnecter la construction d'un nouvel aéroport et les accès, notamment au sud de la Loire et à la Vendée. Il s'agit de la même question ! En conséquence elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour rendre accessible ce nouvel aéroport aux Vendéens.

Texte de la réponse

ACCESSIBILITÉ DU FUTUR AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES DEPUIS LA VENDÉE

M. le président. La parole est à Mme Véronique Besse, pour exposer sa question, n° 447, relative à l'accessibilité du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes depuis la Vendée.

Mme Véronique Besse. Monsieur le ministre, la question de la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, au nord de Nantes, attise les tensions depuis plusieurs années maintenant. Fin décembre 2013, vous avez posé les jalons de sa réalisation future par le biais de deux arrêtés permettant le démarrage des travaux.

Hélas, la situation de la Vendée, qui est la grande oubliée de ce projet de desserte aéroportuaire du grand Ouest, n'est toujours pas évoquée. Alors qu'il existe déjà un aéroport au sud de la Loire, accessible et performant, ce futur aéroport à Notre-Dame-des-Landes rallongera d'au moins une heure le trajet des Vendéens souhaitant accéder au transport aérien ! Au cœur de ma circonscription, dans le bocage vendéen, la ville des

Herbiers connaît un taux de chômage de 5,9 %, quand la moyenne nationale atteint près de 11 %. De très nombreux fleurons de l'économie vendéenne se battent, chaque jour, pour maintenir ce dynamisme qui fait la notoriété de la Vendée.

Comment maintenir ces bons résultats si le projet de Notre-Dame-des-Landes ne prend pas en compte la Vendée ? Ne pas prévoir un accès correct à cet aéroport revient à porter un véritable coup à l'économie vendéenne et à son maillage de PME, dont l'activité est et sera de plus en plus dépendante du transport aérien. Je pense également à l'économie touristique, en particulier dans ma circonscription, où le site du Puy-du-Fou accueille chaque année 1,74 million de visiteurs dont une proportion croissante arrive en vol charter.

Ne pas envisager un accès cohérent à cet aéroport, c'est également porter un coup d'arrêt au désenclavement que la Vendée s'efforce de favoriser depuis des années, qui participe au développement de son dynamisme économique. Le risque d'asphyxie est bien réel pour notre département, et influera sur les choix stratégiques des entreprises de tout le sud-Loire.

Jusqu'à présent, aucune solution n'a été présentée pour permettre un accès fluide et efficace des Vendéens au futur aéroport : la Vendée est mise sur la touche ! Il est inconcevable de déconnecter la construction d'un nouvel aéroport et ses accès, notamment pour le sud de la Loire et la Vendée : il s'agit de la même question ! Monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour rendre accessible ce nouvel aéroport aux Vendéens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche. Madame la députée, le premier désenclavement, c'est la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ! Les voyageurs de votre région bénéficieront, grâce à sa réalisation, d'un accroissement du nombre de liaisons directes, leur évitant une correspondance dans un aéroport parisien. Onze nouvelles lignes directes ont d'ores et déjà créées au départ de Nantes en 2013. Trente-trois liaisons directes depuis le reste de l'Europe vont permettre d'atteindre plus facilement l'aéroport du grand Ouest. Vous conviendrez qu'il s'agit là d'une grande avancée en matière de désenclavement aéroportuaire.

Cela étant, des progrès peuvent encore être faits pour permettre une meilleure liaison entre votre région et cette nouvelle infrastructure. Un certain nombre de travaux sont en cours, qu'il s'agisse du franchissement de la Loire au niveau de l'agglomération nantaise par le pont Léopold-Sédar-Senghor et le pont Éric-Tabarly, de la circulation sur le boulevard périphérique de Nantes, afin d'améliorer les échanges entre le nord et le sud, ou encore du contrat de plan État-région 2014-2020, étant précisé que les actions entreprises dans le cadre de l'actuel CPER sont poursuivies.

Des investissements seront également effectués, dans le cadre du futur contrat de plan entre l'État et Cofiroute, pour l'aménagement de la porte de Gesvres, qui constitue un nœud autoroutier entre l'A11 et le boulevard périphérique de Nantes. Pour ce qui est de l'accessibilité ferroviaire de l'aéroport du grand Ouest, elle sera favorisée par l'amélioration des liaisons entre Nantes et le sud de la Loire. Là encore, les négociations sont conduites dans le cadre du contrat de plan État-région.

Par ailleurs, le projet de liaisons ferroviaires nouvelles Ouest-Bretagne-Pays de la Loire, pour lequel un débat public va être organisé, offrira à terme une desserte ferroviaire directe du futur aéroport à l'ensemble du grand Ouest. En ce qui concerne un nouveau franchissement de la Loire à l'ouest de Nantes, sa réalisation possédant une dimension locale, ce sont les collectivités locales qui seront à la manœuvre. Si le principe d'une maîtrise d'ouvrage locale de l'ouvrage a été retenu, l'État sera, comme je l'ai déjà dit, impliqué aux côtés des collectivités, qu'il est disposé à accompagner dans la conduite des études et des procédures et auxquelles il pourra apporter l'expertise technique nécessaire

Comme vous le voyez, nous sommes convaincus du fait que le désenclavement de votre région passe par la

réalisation rapide de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui représente un enjeu dont nous réaffirmons l'importance.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 447

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 536

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2014](#), page 1032

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 janvier 2014](#)